adresse à Sa Majesté fondée sur les dispositions qui y sont énoncées. A cette adresse, et non pas aux résolutions, l'hon. député de Peel proposa un amendement; or, appuyer ce dernier, aurait été simplement nullifier mon premier vote, et formuler une adresse différente des résolutions mêmes sur lesquelles la présente adresse doit être basée; c'était sacrifier un grand projet politique pour supporter une motion qui, n'étant pas approfondie, semblait au premier coupd'oil une motion bien populaire et légitime, mais qui de fait était une motion propre à détruire l'effet des résolutions et dont la seule valeur consistait à pouvoir fournir des armes inégales sur le champ clos d'un tournois populaire. (Ecoutez!) Si l'hon député de Peel eut eu le désir de faire triompher son amendement, pourquoi, lui, ancien membre de cette chambre et si bien versé dans les usages et la tactique parlementaires, ne nous l'a-t-il pas soumis avant de permettre au procureur-général de proposer la question préalable, et au moment opportun où vous-même, M. l'ORATEUR, l'auriez déclaré admissible? (Ecoutez!) L'eût-il fait alors, il est certain que nous aurions été en mesure de voter sur le mérite de l'amendement même. Mais aujourd'hui que les résolutions sont passées, il n'a plus le droit de réclamer ce privilége. Après toutes les difficultés qui ont embarrassé la marche du gouvernement de ce pays, qui ont existé pendant si longtemps, et qui, je puis le dire, ont produit la présente coalition, il était nécessaire de songer à opérer certains changements dans notre constitution. Il nons était impossible de continuer à légiférer au milieu des sentiments hostiles qui régnaient dans cette chambre, ou à essayer de gouverner un peuple dans l'esprit duquel les animosités étaient aussi acerbes qu'elles paraissaient l'être chez ses représentants. Pour remédier à cet état de choses, je vous le demande, M. l'ORATEUR, quelle mesure pouvait-être plus acceptable que la mesure actuelle? (Ecoutez!) La question de confédération n'est pas nouvelle, pour moi toujours. C'est un plan que, durant le peu de temps que j'ai été dans la vie publique, j'ai toujours été disposé à appuyer,—un plan qui plus que tout autre devait contribuer au développement du pays, et à notre prospérité comme nation. Après avoir, il y a quelques minutes, sanctionné ce principe par notre vote, en déclarant que ces résolutions soient adoptées;

après avoir entendu le gouvernement nous dire qu'il ne consentira jamais à apporter de modifications à la mesure; et sachant bien que l'effet du rejet de cette adresse serait de nous replonger dans les difficultés politiques dont nous commencions à sortir, j'en viens à la conclusion qu'il m'est impossible d'appuyer cet amendement ou toute autre motion de cette nature. (Ecoutez!) Envisageant cette question au point de vue du passé et de l'avenir, je ne puis m'empêcher de songer aux avantages militaires, politiques et nationaux que nous retirerons de cette mesure; placés comme nous le sommes sur la frontière d'une nation dont les citoyens connaissent bien l'art de la guerre et dont les légions portent actuellement la mort sur les champs de bataille, isolés du peuple auquel nous devons allégoance, le protecteur de nos droits, à la vérité, mais dont les actes peuvent occasionner l'invasion de notre pays et en faire le champ de bataille entre l'Angleterre et les Etats-Unis, il nous importe de combiner nos forces individuelles, de concentrer nos moyens épars et ainsi de concourir avec la mère patrie pour repousser énergiquement toute agression de l'étranger. (L'coutez! écoutez I (Ce n'est pas en perpétuant l'état de choses actuel, ou en renouvellant les les luttes entre le Haut et le Bas-Canada, que nous accroîtrons la force de nos armes ou la grandeur de notre nom ; ce n'est pas ainsi que nous développerons nos ressources et en retirerons des revenus nécessaires pour les défenses; ce n'est pasainsi que nous pourrons devenir un peuple libre et indépendant, au cas où l'Angleterre nous effacerait de la liste de ses colonies. Mais en cimentant nos relations locales, en concentrant sous un seul gouvernement les vastes territoires du Nord-Ouest et les provinces maritimes si populeuses, n'ayant que les mêmes intérêts à servir, un seul objet en vue, nous nous trouverions placés de manière à nous maintenir indépendants de toute puissance étrangère, à perpétuer les biens qui nous attachent à la Grande-Bretagne; et si l'heure venait à laquelle il faudrait rompre ces liens, les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne constitueraient pas une suite de colonies isolées et sans défense, mais une puissante nation, composée à l'ouest de robustes cultivateurs faisant valoir le sol productif, et à l'est de braves marins récoltant les richesses de la mer, les uns prêts à défendre